

COMMUNAUTE DE COMMUNE**Séance du 28 mars 2017****Délibération N°CC/DD/105-2017**

Service – Direction du Développement

Objet : Reprise des procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux**Délégués :**

En exercice :	93
Présents :	74
Pouvoirs :	10
Votants :	84
Suffrages exprimés : ..	84
Ont voté pour :	84
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix –sept, le vingt-huit mars à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, à la maison des associations.

Étaient présents,

ARTAUD Fabien, AUBOURG Jean, BARRIÈRE Jean, BENOIST Jacques, BINET Jacques, BONENFANT Sylvain, BOUCHER Dominique, BOURGAULT Hugues, BUCHER Franck, CAILLOUEL Hervé, CALLOUET Etienne, CALMESNIL William, CARDON Frédéric, CHRISTOPHE Bernard, DEMAEGDT Paulette, DENIS Jean-Pierre, DESMARAIS Evelyne, DEZELLUS Michel, DUCHATEAU Laurent, DUVAL Daniel, FLAMBART Jean-Luc, GATINET Benoît, GERMAIN Bruno, GOY Jacky, GRAINVILLE Joël, GRANDJEAN Ghislaine, GUENIER Jean-Marie, GUERINOT Didier, GUERINOT Francis, HAUDRECHY Franck, HEUGHEBAERT Jacques, LECLERC Michel, LEFEBVRE Gaby, LEMOINE Didier, LENOIR Fernand, LESUEUR Gérard, LIEVENS Patrick, MAQUAIRE Robert, MARIE Philippe, MAROUARD Céline, MARTIN Vincent, MATHÉ Michel, MAURICE José, MEDAERTS Dominique, MESSE Nadine, MICHALOT Alain, MOUILLIERE Monique, NOËL Charly, ODIENNE André, ONO-DIT-BIOT Michaël, PARIN Didier, PAUMIER Jacky, PERDRIX Patrick, PRESLES Gwendoline, QUESTEL Bruno, QUETIER Jean, RENAULT Anne, ROMAIN Philippe, ROMAIN Lucien, RYCKAERT Laurent, SIMON Josette, STIEVENARD Isabelle, TAMION Franck, TARDIF Alain, TESSIER Alain, THIEBAULT Jean-Marie, TIHY Martine, VAN DUFFEL Christine, VANHEULE Philippe, VINCENT Bernard.

Étaient représentés par leur suppléant,

M. ROUAS Mary-Dominique représenté par M. OLLIVET Yves, M.VIVIEN Alain représenté par Mme LEFRANCOIS Evelyne, M. LEBRETON Jean-Jacques représenté par M. BONNEAU Christian, M. DORLÉANS Jacques représenté par M. BOITOUT Gérard

Absents excusés :

M. DEBUS Jérôme pouvoir à M. ARTAUD Fabien, M. DUBOIS Serge pouvoir à Mme GRANDJEAN Ghislaine, Mme FERLIN Myriam pouvoir à M. PARIN Didier, M. GUEROULT Joël pouvoir à RENAULT Anne, M. VALLEE Laurent pouvoir à M. CALLOUET Etienne, M. DEZELLUS Eric pouvoir M. VINCENT Bernard, M. MORAINVILLE Rémy pouvoir à M. BUCHER Franck, Mme JACQUES Marie-Françoise pouvoir à M. CHRISTOPHE Bernard, M. KARNOUB Abed pouvoir à M. GATINET Benoît, M. CHEMIN Guy pouvoir à M. MARIE Philippe

Mme LEGOURG Axelle, M. LANNOY Didier, M. PECOT Bertrand, M. POISSON Erick, M. GUILBERT Max, Mme LAFFILLE Laurence

Absents :

M. MASSON Michel, M. PIERRARD Damien, M. DOUBET Gilbert.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20170328-CC-DD-105-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Affichage : 05/04/2017

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme
(ALUR) ;

Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises
et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures
administratives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-1 et
suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants
;

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de
Communes Roumois Seine, et les statuts annexés ;

Vu la délibération du Syndicat d'Aménagement du Roumois en date du 3 mars 2014,
approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Roumois Seine n°CC/DD/32/2017 du 31
janvier 2017, définissant un principe général de reprise des procédures d'évolution de
documents d'urbanisme communaux, engagées avant le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme et les Cartes communales en vigueur sur le territoire de la
Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux donnant leur accord quant à la reprise par la CCRS
des procédures listées dans le tableau ci-dessous ;

COMMUNE	PROCEDURE	DELIBERATION DE LA COMMUNE EN DATE DU
Bourneville Sainte Croix	Mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet	27/02/2017
Saint Opportune la Mare	Révision du POS en PLU	15/02/2017
Saint Samson de la Roque	Révision du POS en PLU	20/02/2017
Saint Ouen de Thouberville	Révision du PLU	24/03/2017
Saint Ouen de Pontcheuil	Elaboration de PLU	27/03/2017
Saint Pierre du Bosguerard	Modification du PLU	13/02/2017
Saint Léger du Gennetey	Elaboration d'une carte communale	Procédure déjà sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI

Considérant que les procédures communales d'évolution des documents d'urbanisme
concernées ont été engagées avant le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la Communauté de communes Roumois Seine est compétente à sa création
en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document en tenant lieu et de carte
communale ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20170328-CC-DD-105-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Affichage : 05/04/2017

Considérant qu'en l'attente de l'adoption d'un Plan d'Urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales restent en vigueur à l'exception des POS caducs au 27 mars 2017 ;

Considérant le cas particulier de la procédure d'élaboration de la carte communale de Saint Léger du Gennetey, reprise depuis 2016 sous maîtrise d'ouvrage de l'ancienne Communauté de communes de Bourgtheroulde Infreville et pour laquelle la CCRS se substitue de plein droit dans tous les actes et délibérations ;

Considérant que ces démarches devront s'inscrire en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur ce dont il reviendra à la CCRS de veiller ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

- **DE DECIDER** de reprendre les procédures d'évolution des documents d'urbanisme engagées par les communes, telles que listées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer les avenants éventuels aux différents marchés d'études liés à l'ensemble de ces procédures ou tout autre document ;
- **D'ACTER** la prise en charge financière de ces démarches ;
- **DE DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrites au budget des exercices 2017 et suivants ;
- **DE SOLLICITER** le transfert des aides financières obtenues par les communes auprès des différents partenaires dans le cadre de ces procédures ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour accomplir les formalités administratives et financières liées à la poursuite et à la finalisation de ces procédures.

Le Président,



Benoît GATINET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et affichage
Date de transmission à la Préfecture de l'Eure
Date d'affichage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20170328-CC-DD-105-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017
Affichage : 05/04/2017

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID : 027-200066405-20200129-CC_DD_07_2020-DE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20170328-CC-DD-105-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Affichage : 05/04/2017